http://www.snetap-fsu.fr/Aquitaine-Integration-du-Haillan-a.html



Aquitaine - Integration du Haillan à l'Enseignement Public

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 20 janvier 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Aquitaine - Integration du Haillan à l'Enseignement Public

Le Snetap-FSU, avec la CGT-Agri et la Fep-CFDT, a interpellé Stéphane LE FOLL sur l'avenir du Lycée Horticole Camille Godard du Haillan (33) et demandé l'intégration de cet établissement privé à l'enseignement agricole public.

Le lycée horticole du Haillan est un établissement "privé" de la ville de Bordeaux, affilié à l'<u>UNREP</u>, qui rencontre des difficultés depuis quelques années. Son avenir est aujourd'hui incertain avec plusieurs hypothèses de reprise en discussion.

Le Snetap-<u>FSU</u>, la <u>CGT</u>-Agri et la Fep-<u>CFDT</u> ont donc écrit au Ministre de l'Agriculture pour attirer son attention sur la nécessité d'assurer la pérennité de cet établissement par une intégration dans l'enseignement public.

Nous pensons aujourd'hui que l'intégration du Lycée Horticole Camille Godard dans l'enseignement agricole public serait une chance pour le service public d'éducation et permettrait la poursuite des formations actuellement dispensées par cet établissement.

Une intégration dans l'<u>EPL</u> Bordeaux-Gironde permettrait une offre de formation cohérente et attractive sur l'agglomération bordelaise avec un pôle viticulture-oenologie à Blanquefort et un pôle horticulture et paysage au Haillan. Elle constituerait une valorisation pour cet EPL, pour l'agglomération et pour le maintien de l'ensemble d'une offre de formation gratuite pour les familles. A cela s'ajoute la complémentarité des formations entre la voie scolaire au Haillan et la voie par apprentissage au CFAA 33, établissement constitutif de l'EPL Bordeaux Gironde.

Un rattachement à l'enseignement agricole public maintiendrait la gratuité des formations pour les élèves, ce qui ne serait plus le cas dans le privé confessionnel.

Retrouvez ci-dessous le courrier adressé à Stéphane LE FOLL

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2